



MIGRATION, RÉFUGIÉ·E·S ET DROIT D'ASILE

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH), 1948.

ARTICLE 13 LIBERTÉ DE DÉPLACEMENT DANS ET HORS DE SON PAYS

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

ARTICLE 14 DROIT D'ASILE

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans les cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PUBLIC CIBLE : Classes de 9^e, 10^e, 11^e HarmoS (12-15 ans)

DURÉE : Base de 45 minutes, extensible avec les activités à choix.

DIFFICULTÉ : Tous niveaux. Les activités pédagogiques sont classées selon trois niveaux de difficulté.

FORMES SOCIALES : Discussion avec la classe, travaux en groupes.

MATIÈRES SUGGÉRÉES : Sciences humaines et sociales : Géographie, Citoyenneté ; Formation générale.

OBJECTIFS ET LIENS AVEC LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND

Le contenu de ce support pédagogique permet à l'élève de se situer face à des enjeux sociaux concrets, en lui donnant des repères et des clés de lecture structurées face aux questions en lien avec la migration. L'élève s'interroge sur l'organisation territoriale à l'échelle mondiale, ainsi que sur les relations entre les êtres humains et sur le partage de la responsabilité entre les États, vis-à-vis de certaines problématiques globales. Il comprend les raisons liées aux migrations forcées, les enjeux qui en découlent et les incidences directes que cela peut avoir sur les droits humains.

Dans le PER, ces objectifs correspondent au :
SHS 31, SHS 32, SHS 34

Par ailleurs, ce matériel pédagogique contribue au développement des capacités transversales de l'élève (collaboration, communication, démarche réflexive), par la transmission des savoirs qui se trouvent dans la partie des « fondements théoriques » ainsi que par les modalités d'enseignement.

UNE INITIATIVE D' :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



FONDEMENTS
THÉORIQUESMigration,
réfugié·e·s et droit d'asile

LA NOTION DU « DROIT À L'ASILE »

Le droit à l'asile est un droit humain. C'est l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela signifie que tout le monde a le droit de chercher « asile » dans un autre pays quand sa sécurité n'est pas garantie dans son propre pays.

RÉFUGIÉ·E·S - QUELQUES FAITS

La grande majorité des réfugié·e·s sont accueilli·e·s par les pays du Sud.

Alors que l'Europe se déclare régulièrement « envahie » par les demandeurs d'asile, elle n'accueille qu'une faible proportion de réfugié·e·s. En effet, plus de 8 réfugié·e·s sur 10 se trouvent dans des pays en voie de développement, selon les recensements du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, fin 2016.

Ces pays ont donc largement atteint leur capacité maximale d'accueil. Les réfugié·e·s se retrouvent alors contraint·e·s de vivre dans des conditions désastreuses : pas ou peu d'accès aux services de bases et une protection qui n'est pas garantie.

C'est souvent cela qui pousse les réfugié·e·s à poursuivre leur exil, malgré des routes peu sûres et/ou illégales, pour tenter de trouver un meilleur refuge. Ils n'ont donc d'autre choix que d'emprunter des voies dangereuses à travers mers et frontières au risque de leur vie.

Ces dernières années marquent le triste record du nombre de personnes décédées en essayant traverser la Méditerranée.

Les réfugié·e·s partent pour fuir de graves dangers. C'est ce qui explique que « fermer les frontières » ne les dissuade pas. Cela a seulement pour conséquence que ces personnes doivent emprunter d'autres routes, plus dangereuses. Comme les voies terrestres sont de plus en plus difficiles à emprunter, de nombreuses personnes tentent de rejoindre l'Europe par la mer et meurent durant la traversée.

GLOSSAIRE

ASILE : Lieu où trouver refuge, sécurité et protection.

DEMANDEUR OU DEMANDEUSE D'ASILE : Personne qui cherche un lieu sûr dans un pays étranger et qui y demande le statut de réfugié·e. En attendant que les autorités de ce pays décident de l'accueillir ou non, cette personne est donc un demandeur ou une demandeuse d'asile. Le demandeur ou la demandeuse d'asile devient un·e réfugié·e lorsque les autorités du pays d'accueil l'acceptent et reconnaissent que cette personne était persécutée dans son pays.

ÉMIGRER (voir migration) : Quitter son pays.

(S') EXILER : Partir de son pays pour chercher refuge ailleurs.

FERMER LES FRONTIÈRES : Par « fermer les frontières », on entend que les pays rendent difficile l'entrée sur leur territoire : les douanes sont renforcées et des contrôles sont effectués. Certains États ont d'ailleurs mis des grillages, des fils barbelés et/ou des murs tout le long de leurs frontières.

IMMIGRER (voir migration) : Entrer dans un pays dans le but d'y séjourner pour une longue période ou de s'y installer.

MIGRATION : Déplacement de personnes ou de populations d'un endroit vers un autre, souvent d'un pays (émigration) vers un autre (immigration) pour des raisons politiques, sociales, économiques ou personnelles.

A
B
C

FONDEMENTS
THÉORIQUES

« Nous connaissons actuellement des records historiquement élevés de déplacements. 65,6 millions de personnes dans le monde ont été forcées de fuir leur foyer, soit un chiffre sans précédent. On compte parmi elles presque 22,5 millions de réfugiés dont plus de la moitié a moins de 18 ans. »

UNHCR, 2017

SUITE GLOSSAIRE

PERSONNE DÉPLACÉE INTERNE (DIP) : Une personne déplacée interne fuit pour les mêmes raisons que les réfugié·e·s mais migre à l'intérieur des frontières de son pays.

PERSÉCUTIONS : Traitements injustes, violents ou cruels envers une personne ou un groupe de personnes, pour des raisons d'origine, de religion, d'appartenance à un certain groupe social ou d'opinions politiques, ou pour toutes autres raisons personnelles.

RÉFUGIÉ·E : Personne qui a fui son pays pour se protéger d'un grave danger (conflit armé, violence généralisée, violation des droits humains, etc.) et qui a obtenu l'asile dans un autre pays. Pour être un·e réfugié·e en Suisse, il faut rendre vraisemblable le fait d'avoir fui une persécution.

(SE) RÉFUGIER : Se mettre à l'abri.

SAVIEZ-VOUS...

- que certains pays de l'Union européenne ont pris la décision de construire des murs et « fermer leurs frontières » ?
- que la précédente vague de réfugié·e·s aussi importante a eu lieu lors de la Seconde Guerre mondiale et que c'était des Européen·ne·s qui fuyaient ?
- qu'une fois arrivé·e·s dans un pays d'accueil, le parcours des migrant·e·s n'est pas fini : ils ou elles se trouvent confronté·e·s à de nouveaux obstacles, tels que de l'humiliation, de l'incompréhension et des préjugés ?
- et que parfois ils ou elles sont même maintenu·e·s en détention et/ou forcé·e·s à quitter ce pays ?


**FONDEMENTS
THÉORIQUES**

LES QUESTIONS QUE ÇA POSE?

- Qui est responsable d'accueillir les réfugié-e-s?
- Quelles sont les raisons qui poussent les réfugié-e-s à fuir leur pays d'origine?
- Quels sont les préjugés et les stéréotypes sur les migrant-e-s?
- Connais-tu des réfugié-e-s célèbres?
- Qu'est-ce que moi je peux faire, à mon niveau?

**PROLONGEMENT**

Cliquez sur l'onglet « migration » de la page www.amnesty.ch/ecole/references

Vous y trouverez :

- une fiche annexe de compléments d'informations contenant des renseignements détaillés et chiffrés sur la répartition des réfugié-e-s à travers le monde ainsi que des recommandations pour un meilleur partage des responsabilités au sujet de l'accueil des réfugié-e-s
- des informations sur la situation des réfugié-e-s en Suisse et dans le monde
- notre FAQ sur le droit d'asile
- le dossier pédagogique « La migration ici et ailleurs » élaboré par Amnesty Belgique
- le lien vers les cartes interactives de l'IOM
- le lien vers le site du UNHCR et ses cartes interactives
- le lien vers le Rapport du UNHCR sur les Tendances mondiales
- de quoi approfondir les notions de vos élèves sur les droits humains en parcourant la fiche pédagogique « À la découverte des droits humains »
- ...

Invitez un animateur ou une animatrice d'Amnesty International pour bénéficier de l'atelier « migration ». Contactez-nous :

www.amnesty.ch/ecole

SOURCES

- **AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE.** (2016). Dossier pédagogique 2016 - La migration ici et ailleurs. Récupéré de: jeunes.amnesty.be/jeunes/le-coin-des-profs/nos-dossiers-pedagogiques/dossierpeda2016
- **AMNESTY INTERNATIONAL SUISSE.** (Consulté en 2017). Asile et migrations. Récupéré de: www.amnesty.ch/fr/themes/asile-et-migrations
- **HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS.** (Consulté en 2017). Aperçu statistique. Récupéré de: www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html

FONDEMENTS
THÉORIQUESMigration et réfugié·e·s :
le contexte mondial

UN RECORD HISTORIQUE

L'année 2015 a représenté un record jamais atteint en termes de déplacements forcés de populations. Selon le HCR, le nombre de réfugié·e·s a atteint **22,5 millions** (2017). La réponse de la communauté internationale à l'un des plus importants mouvements de réfugié·e·s et de demandeurs ou demandeuses d'asile depuis la Seconde Guerre mondiale a été largement insuffisante.

OÙ VIVENT LES RÉFUGIÉ·E·S
DANS LE MONDE ?

Même si l'augmentation du nombre de réfugié·e·s est due en grande partie à la guerre en Syrie, la crise des réfugié·e·s est un phénomène mondial et l'on dénombre un grand nombre de réfugié·e·s dans la plupart des régions du monde. Le conflit syrien a joué le rôle de catalyseur pour attirer l'attention du monde sur un problème auparavant peu médiatisé.

Principales populations réfugiées dans le monde (2016):

- Il y a plus de 5 millions de réfugié·e·s palestinien·ne·s au Moyen-Orient.
- Plus de 4,8 millions de réfugié·e·s ont fui la Syrie – 95% d'entre eux ou elles vivent dans cinq pays voisins.
- Il y a plus de 2,5 millions de réfugié·e·s afghan·ne·s, dont la plus grande partie est au Pakistan et en Iran.
- Il y a plus d'un million de réfugié·e·s somalien·ne·s, dont 413'000 sont au Kenya.

Les États riches et la communauté internationale dans son ensemble ont échoué à **partager équitablement les responsabilités** dans la gestion de la crise mondiale en cours. Actuellement, une telle responsabilité incombe aux pays les plus pauvres.

Comparons par exemple les efforts fournis par le Royaume-Uni et la Jordanie → **VOIR GRAPHIQUE 1: LES EFFORTS FOURNIS PAR LE ROYAUME-UNI ET LA JORDANIE.**

Le Royaume-Uni a accordé l'asile à environ 5500 Syrien·ne·s depuis 2011² alors que la Jordanie – avec une population presque dix fois moindre que le Royaume-Uni et 1,2% de son PIB – accueille plus de 655'000 réfugié·e·s syrien·ne·s³.

GLOSSAIRE

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est une mesure monétaire de la valeur de tous les biens et services produits au cours d'une période (trimestrielle ou annuelle). Les estimations du PIB nominal sont couramment utilisées pour déterminer la performance économique de l'ensemble d'un pays ou d'une région, et faire des comparaisons internationales.

GRAPHIQUE
1

	ROYAUME-UNI	JORDANIE
POPULATION	65 millions personnes	6,7 millions personnes
ACCUEIL DE RÉFUGIÉ·E·S SYRIEN·NE·S	5500 personnes	655'000 personnes
PIB¹	3000 milliards dollars	36 milliards dollars


**FONDEMENTS
THÉORIQUES**

...

**MIEUX PARTAGER LA RESPONSABILITÉ
DE L'ACCUEIL**

Le nombre total de réfugié-e-s et de demandeurs ou demandeuses d'asile en Australie est de 57'594, alors que l'on dénombre 739'156 réfugié-e-s et demandeurs ou demandeuses d'asile en Éthiopie⁴. Cette situation est intrinsèquement injuste et porte atteinte aux droits humains des réfugié-e-s.

LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

La crise mondiale des réfugié-e-s a servi à se retrancher derrière des réponses unilatérales et axées sur la sécurité, plutôt que de fonctionner comme catalyseur d'une réponse collective mondiale fondée sur les droits humains.

À l'échelle mondiale, les États ont continué à donner la priorité aux politiques de dissuasion et aux mesures pour bloquer les déplacements des réfugié-e-s et des demandeurs ou demandeuses d'asile, tout en imposant la charge d'assumer la responsabilité de leur protection aux États situés dans les régions proches des pays en conflit.

De plus en plus, la priorité est donnée au souci de sécurité avant les droits humains des réfugié-e-s, ce qui conduit à un accroissement notable des obstacles auxquels se heurtent les réfugié-e-s et les demandeurs ou demandeuses d'asile dans leur quête de protection.

Depuis 2015, des millions de réfugié-e-s et de demandeurs ou demandeuses d'asile venant notamment de Syrie, d'Afghanistan, du Myanmar, d'Érythrée, de Somalie, d'Irak et des pays du triangle nord de l'Amérique centrale (Honduras, El Salvador et Guatemala) risquent leur vie pour rechercher une protection internationale. **Ces réfugié-e-s et demandeurs ou demandeuses d'asile sont contraint-e-s de traverser des mers et des territoires dangereux et sont confronté-e-s à un nombre croissant de frontières fermées**, à des renvois forcés illégaux (push-backs), à des atteintes à leurs droits fondamentaux, à du chantage et à des violences de la part de responsables de l'application de la loi, de bandes criminelles, de passeurs et de trafiquant-e-s d'êtres humains. Au cours de ces

déplacements, **les femmes et les jeunes filles sont particulièrement exposées à des risques de violences sexuelles et liées au genre.**

Par exemple, en Libye, des femmes dans des centres de détention pour migrant-e-s ont signalé qu'elles avaient été victimes de violences sexuelles, notamment de viol et de harcèlement sexuel. En transit depuis les pays du triangle nord de l'Amérique centrale en direction du Mexique et des États-Unis, les femmes et les jeunes filles courent de grands risques d'être victimes de violences sexuelles (60% sont violées en cours de route), d'exploitation sexuelle et d'autres formes de violence.

Un mélange de **stéréotypes ethniques et/ou religieux et de stéréotypes liés au genre a encore aggravé les obstacles auxquels des groupes spécifiques sont confrontés pour avoir accès à une protection.**

Par exemple, de jeunes réfugiés de sexe masculin ont été exclus du programme canadien de réinstallation parce qu'ils étaient considérés comme une menace pour la sécurité. Ailleurs en Europe, en 2015, une caractéristique récurrente de certains reportages des médias sur la crise des réfugié-e-s était de demander à de jeunes hommes pourquoi ils avaient fait le voyage seuls et n'étaient pas restés dans leur pays pour protéger leurs familles et se battre pour leur pays.

Outre le fait que cela conforte les stéréotypes liés au genre, cette vision ignore la réalité de la situation. Par exemple en Syrie, 95% des personnes victimes de disparition forcée sont des hommes. Ce type de discours ignore par ailleurs les stratégies de survie des familles syriennes et le droit des jeunes hommes à ne pas subir de discrimination lorsqu'ils demandent une protection internationale alors qu'ils fuient un conflit brutal et la conscription forcée en Syrie.

**COMMENT MIEUX PARTAGER LES
RESPONSABILITÉS ?**

Ignorer la plus importante crise humanitaire de notre époque ne résoudra rien et engendrera d'immenses souffrances humaines. En acceptant

...



FONDEMENTS THÉORIQUES

de partager la responsabilité de la protection des réfugié-e-s, nos gouvernements peuvent montrer l'exemple en investissant dans la vie et l'avenir des gens, et en faisant ressortir ce qu'il y a de meilleur en chacun-e de nous.

DES SOLUTIONS

Tous les pays peuvent aider à protéger les réfugié-e-s par le biais de la réinstallation, ainsi que d'autres voies sûres et légales. La réinstallation permet de protéger les réfugié-e-s les plus vulnérables (les personnes qui ont été torturées, par exemple, ou les femmes qui restent exposées à des risques de violences). Les voies sûres et légales sont d'autres « voies d'accès » à la sécurité que les gouvernements peuvent ouvrir dans les situations d'urgence. Ils peuvent par exemple proposer :

- le regroupement familial, qui permet à des réfugié-e-s de rejoindre des proches vivant déjà à l'étranger ;
- des bourses et des visas d'étudiant-e-s, permettant à des réfugié-e-s d'entamer ou de poursuivre des études ;
- des visas médicaux, qui permettent d'aider des personnes souffrant de graves problèmes de santé à recevoir des soins vitaux.

En ouvrant ces voies d'accès à un nombre beaucoup plus élevé de personnes réfugiées, on permettra à ces dernières de se rendre dans de nouveaux pays d'accueil de manière sûre et organisée.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Extrait du guide de l'activité ballon conçue dans le cadre du Forum mondial de l'éducation aux droits humains d'Amnesty International de Johannesburg, 2016
- AMNESTY INTERNATIONAL. (Consulté en 2016). I Welcome. Récupéré de : www.amnesty.org/fr/get-involved/i-welcome
- 1. BANQUE MONDIALE. (Consulté en 2016). United Kingdom. Récupéré de : www.worldbank.org/en/country/unitedkingdom.
- BANQUE MONDIALE. (Consulté en 2016). Jordan. Récupéré de : www.worldbank.org/en/country/jordan
- 2. GOV.UK. (2015). Syria Refugees: UK Government Response. Récupéré de : www.gov.uk/government/news/syria-refugees-uk-government-response
- 3. HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR). (Consulté en 2016). Réponse régionale à la crise des réfugiés en Syrie. Récupéré de : <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>
- 4. HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR). Tendances mondiales : les déplacements forcés en 2015. (rapport en anglais). pp. 57-58. Récupéré de : <http://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/576408cd7/unhcr-global-trends-2015.html>

ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUE

Le jeu des ballons

VUE D'ENSEMBLE

BUT DE L'ACTIVITÉ

Cet exercice permet aux élèves de comprendre :

- qu'il y a une énorme inégalité dans la répartition mondiale des réfugié·e·s et que la plupart d'entre eux vivent dans des régions en voie de développement.
- que les pays disposant des plus faibles capacités d'accueil accueillent la majorité des réfugié·e·s à travers le monde. Les élèves mesurent les implications que cela peut avoir sur les droits humains et discutent des solutions envisageables.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**ET LIENS AVEC LE PER**

SHS 31 – SHS 32 – SHS 34.

Pour plus de détails, voir la fiche de présentation « Migration, réfugié·e·s et droit d'asile ».

MATIÈRES SUGGÉRÉES

Sciences humaines et sociales :
Géographie, Citoyenneté, Formation générale

PUBLIC CIBLE :

9^e – 11^e HarmoS (12-15 ans)

DURÉE :

45 minutes

DIFFICULTÉ :

facile

FORMES SOCIALES :

Travail de groupe, réflexion, expression orale, plénum

MATÉRIEL :

- 80 ballons (alternative - bateaux à plier*)
- une carte du monde
- cinq feuilles de papier numérotées (1-5).
- un espace suffisamment grand pour accueillir les participant·e·s
- document « Complément théorique - Migration et réfugié·e·s : le contexte mondial »

DESCRIPTION

Cette activité a été conçue dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation aux droits humains d'Amnesty International en 2016, à Johannesburg. Il s'agit d'une activité brise-glace qui permet d'introduire la thématique de la migration et des réfugié·e·s à la classe.

La classe est divisée en groupes. Chaque groupe reçoit une certaine quantité de ballons que les élèves doivent gonfler.

- Veuillez vous référer à la page suivante pour le déroulement détaillé de l'activité.

COMMENTAIRE

Il est important de ne pas expliquer aux élèves dès le début de l'activité ce que représentent les ballons, ni pourquoi la taille des groupes est inégale. Vous discuterez et partagerez ces informations avec elles et eux seulement lors du compte rendu.

* Les ballons peuvent être commandés en ligne, sur le site d'Amnesty International Suisse. Une variante peut être réalisée avec le pli de « bateaux » origami (que vous pouvez effectuer avec du vieux papier). Remplacez alors seulement les ballons par les bateaux à plier.

ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUE

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 — 5 MINUTES

ORGANISER

Divisez la classe en cinq groupes inégaux (selon le tableau ci-dessous). Les cinq groupes représentent cinq régions géographiques. Tentez de respecter au mieux la proportion d'élèves dans chaque groupe, car cela servira à illustrer la part des ressources mondiales dont dispose la région pour accueillir les réfugié-e-s versus le nombre de personnes réellement accueillies dans ces régions.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR GROUPE :	POUR 100 ÉLÈVES	POUR 24 ÉLÈVES
GROUPE 1 → Amérique	38	9
GROUPE 2 → Afrique	8	2
GROUPE 3 → Moyen-Orient et Afrique du Nord	6	1
GROUPE 4 → Europe*	38	9
GROUPE 5 → Asie-Pacifique	10	3

Placez les groupes de sorte à ce que chacun d'eux dispose de suffisamment d'espace. Distribuez à chaque groupe une feuille A4 avec leur numéro de groupe (1 à 5).

ÉTAPE 2 — 5 MINUTES

EXPLIQUER

Distribuez les cinq sacs de ballons que vous aurez préalablement préparés (selon le tableau ci-dessous). **Chaque ballon correspond à 200'000 réfugié-e-s et le nombre de ballons par sac (groupe) correspond au nombre de réfugié-e-s que cette zone géographique accueille.**

Expliquez à chaque groupe qu'il devra gonfler tous les ballons de son groupe et de son groupe uniquement. Il leur est interdit d'aller rejoindre un autre groupe et ils doivent rester avec leur groupe pendant que les ballons sont gonflés.

RÉPARTITION DES BALLONS PAR GROUPE :	NOMBRE DE BALLONS	NOMBRE DE RÉFUGIÉ-E-S REPRÉSENTÉ-E-S
GROUPE 1 → Amérique	4	800'000
GROUPE 2 → Afrique	22	4'400'000
GROUPE 3 → Moyen-Orient et Afrique du Nord	27	5'400'000
GROUPE 4 → Europe*	8	1'600'000
GROUPE 5 → Asie-Pacifique	19	3'800'000

COMMENTAIRE

* Il est important de signaler que, pour cet exercice et les données d'Amnesty International, la Turquie n'est pas considérée comme faisant partie de l'Europe. Les données sont centrées sur l'Union européenne. La Turquie accueille à elle seule 2,5 millions de réfugié-e-s. Si l'on inclut ce nombre dans les chiffres de l'Europe, cela donnerait une fausse représentation de ce que font les pays d'Europe pour accueillir les réfugié-e-s.

ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUEÉTAPE 3 — 10 MINUTES
GONFLER LES BALLONS

Laissez quelques minutes aux groupes pour gonfler les ballons.

Ils doivent en même temps en prendre soin (ne pas les laisser s'échapper de leur groupe, ne pas les faire éclater, ...). Il faut également empêcher les élèves qui ont terminé d'aller aider les autres et jouer le garde-frontière si nécessaire.

Évidemment, les groupes 1 et 4, qui disposent de plus de membres et de moins de ballons, auront fini avant. Pour les besoins de l'exercice, demandez-leur de rester assis et de ne pas aider leurs camarades.

Les groupes 2 et 3 ne parviendront pas à gonfler tous leurs ballons, ce n'est pas grave. Vous pouvez arrêter l'activité avant.

→ **Le fait qu'il soit difficile pour certains groupes de gonfler tous leurs ballons et que les ballons soient inéquitablement répartis reflète les problèmes liés à la situation des réfugié-e-s et aux capacités réelles d'accueil.**

ÉTAPE 4 — 20 MINUTES
COMPTE RENDU & RÉFLEXION

Discussion en plénière.

1. Demandez à quelques élèves de partager leurs impressions (si possible un élève de chaque groupe):
 - Avez-vous réussi à gonfler tous vos ballons? (Si non, pourquoi? Combien vous en reste-il?)
 - Comment vous êtes-vous senti-e-s (les groupes ayant terminé de gonfler tous les ballons et les autres)?
 - Qu'est-ce que cela représente, selon vous?
2. Expliquez que les ballons représentent les réfugié-e-s:
→ **1 ballon = 200'000 individus (soit près de la population de la ville de Genève).**
3. Montrez la carte du monde et indiquez les différentes régions. Expliquez que les membres du groupe correspondent aux ressources (capacités d'accueil) de chaque zone.

4. Discutez avec les élèves des représentations qu'ils avaient face à l'accueil des réfugié-e-s avant et après cette activité. Demandez-leur s'ils ou elles savaient que la grande majorité des réfugié-e-s est accueillie dans les pays du Sud. Précisez que le fait qu'il y ait autant de réfugié-e-s accueilli-e-s dans des régions disposant de peu de ressources implique que ces personnes ne sont pas toujours accueillies dans le respect de la dignité humaine (accès aux services de soins et aux services de santé, hygiène, logement digne, nourriture, etc.) et que cela constitue une violation des droits humains.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- Référez-vous à la fiche complémentaire « Fondements théoriques - Migration et réfugié-e-s: le contexte mondial » contenant des informations détaillées ainsi que des recommandations pour un meilleur partage des responsabilités au sujet de l'accueil des réfugié-e-s.
- Parcourez l'onglet « migration » de la page www.amnesty.ch/ecole/references Vous y trouverez, notamment, des liens pertinents vers des cartes interactives illustrant les parcours migratoires ainsi que la répartition des réfugié-e-s dans le monde.
- Consultez le rapport du HCR : Tendances mondiales de 2015 (lien disponible sur notre site) pour des statistiques plus précises sur les pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugié-e-s.
- Invitez un animateur ou une animatrice d'Amnesty International pour bénéficier de l'atelier « migration ». Contactez-nous : www.amnesty.ch/ecole